



Luxembourg, le 30 mars 2022

Circulaire n° 4131

Circulaire

aux administrations communales

Objet : Référendum – Communication aux électeurs – Modèles rectifiés

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe une circulaire de Monsieur le Premier Ministre concernant le sujet sous rubrique.

Veuillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de ma parfaite considération.

La Ministre de l'Intérieur

Taina Bofferding



Référendum
Communication aux électeurs – Modèles rectifiés

En complément à la circulaire n° 4130 du 29 mars 2022 relative à la période de collecte des signatures, des nouveaux modèles des communications aux électeurs (dans les trois langues administratives), qui tiennent compte de la date effective de la fin de la période de collecte des signatures, sont mis à disposition des communes.